**COUR D’APPEL DE L’ONTARIO  
Directive de Pratique**

**Annexe ‘A’**

**Formule de gestion de l’appel  
concernant des allégations d’incompétence de l’avocat(e) au procès en matière criminelle**

**Nom de l’appelant(e) :** NOM

**Non du dossier de la Cour d’appel :** C

**Avocat(e) d’appel :** NOM

tél : TÉLÉPHONE

**Procureur(e) de la Couronne:** NOM

tél : TÉLÉPHONE

**Avocat(e) au procès:** NOM

1. Est-ce que l’allégation d’incompétence de l’avocat(e) au procès est le seul motif d’appel ?

Non

Oui - joindre une copie de l’avis d’appel

Motifs supplémentaires :

2. Quelle est la nature de l’allégation d’incompétence ? (p.ex., conflit d’intérêts, omission d’interroger ou d’appeler des témoins, etc.)

3. Quels sont les éléments de preuve à l’appui de l’allégation d’incompétence?

transcription

affidavit de l’appelant(e)

affidavit de l’avocat(e) au procès

affidavits d’autres témoins (fournir des détails)

autre (préciser)

4. Est-ce que l’avis d’allégation d’incompétence a été remis à l’avocat(e) au procès ?

Oui

Non (expliquer l’absence d’avis)

5. Est-ce que l’avocat(e) d’appel a reçu le dossier de l’avocat(e) au procès ?

Oui - date de réception : DATE

Non

6. Est-ce que l’avocat(e) au procès présente une demande d’opposition au transfert du dossier ?

Non

Oui

7. Est-ce que le/la procureur(e) de la Couronne a obtenu accès au dossier de l’avocat(e) au procès ?

Non

Oui - date received: DATE

8. Est-ce que l’appelant(e) a remis une renonciation au privilège relativement au dossier de l’avocat(e) au procès ?

Non

Oui - date de remise de la renonciation : DATE

9. Si une renonciation a été remise, sa portée est-elle limitée ?

Non

Oui (préciser)

10. Est-ce que le secret professionnel de l’avocat(e) a été invoqué pour un document quelconque du dossier ?

Non

Oui

11. Has Crown counsel received an inventory of the materials over which privilege is claimed?

Non

Oui - date de remise de l’inventaire : DATE

12. Est-ce que le/la procureur(e) de la Couronne a reçu un exposé écrit des motifs à l’appui de la revendication de privilège ?

Non

Oui - date de remise de l’exposé : DATE

13. Est-ce que le/la procureur(e) de la Couronne présente une demande de directives quant à la manière de contester le bien-fondé de la revendication de privilège ?

Non

Oui - date proposée pour la demande : DATE

14. Quelle est la nature des nouveaux éléments de preuve de l’appelant(e) ?

15. Dates proposées pour le dépôt des nouveaux éléments de preuve de l’appelant(e) :

16. Est-ce que l’intimé(e) a reçu signification de tous les documents de l’appelant(e) à l’appui de l’allégation d’incompétence de l’avocat(e) au procès ?

Oui

Non

17. Si l’intimé(e) n’a pas reçu tous les documents de l’appelant(e),

* énumérer les documents qui ont été reçus :
* énumérer les documents qui restent à recevoir :
* date proposée pour le dépôt des documents de l’appelant(e) :

18. Est-ce que l’intimé(e) a l’intention de déposer des documents en réponse aux documents de l’appelant(e) ?

Oui

Non

19. Date proposée pour le dépôt des documents de l’intimé(e) : DATE

20. Autres questions à discuter avec le juge chargé de la gestion de la cause :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| avocat(e) de l’appelant(e) |  | avocat(e) de l’intimé(e) |

Date : DATE

Veuillez télécopier l’annexe dûment remplie à l’attention de la Coordinatrice des Appels en Matière Criminelle de la Cour d’Appel, au 416‑327‑6256, ou Scanner et Envoyer par Courriel à: [COA.Criminal.Scheduling@ontario.ca](mailto:Coa.criminal.scheduling@ontario.ca).